

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 avril 2024

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril, à 18h30, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de La Gacilly, sous la présidence de Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 19 avril 2024

Présents : 17
Absents : 12
Votants : 24

Présents : MM. Jacques ROCHER, Jean-Yves DREAN, Nicolas PIROT, Jean-Yvon CASTEL, Olivier ATHIMON, Joseph GUILLOUCHE, Philippe NOGET, Chantal THERENE-NAEL, Christine RICHARD, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Frédéric GLON, Pierrick HERCELIN, Fabrice GENOUEL, Karine BRANCHE, Soazig GUÉRIN, Hélène MAGRE.

Absents : Delphine BOULANGER (donne pouvoir à Jean-Yvon CASTEL), Sophie NICOLE (donne pouvoir à Frédéric GLON), Catherine LE CHENE-COLLEAUX (donne pouvoir à Soazig GUERIN), Marie FLAGEUL (donne pouvoir à Jean-Yves DREAN), Solange THOMAS-RUBEAUX, Pierrick LELIEVRE (donne pouvoir à Jacques ROCHER), Lionel SOULAIN, Valérie LETOURNEL, Pierre CHOUPEAUX (donne pouvoir à Pierrick HERCELIN), Sonia GUIMARD, Youenn COMBOT, Mallory CANCOUET (donne pouvoir à Fabrice GENOUEL).

Sylvie ROLLO a été élue secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Sylvie ROLLO secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2024.

ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu des décisions du Maire

Intervention de Monsieur Hill, Chef de Projet « Petites Villes de Demain » (20 minutes)

Intervention de Madame Marie-Hélène HERRY et de Monsieur Thierry POULAIN (40 minutes)

1. Finances – Subventions de fonctionnement pour les cantines privées
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
2. Finances – Motion relative aux mesures d'économie annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
3. Projets Structurants – Avenant N° 1 au marché public « Liaisons Douces »
Rapporteur : Philippe NOGET
4. Bâtiments – Lancement d'un marché public de travaux pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles, pour les travaux d'aménagement de la Maison France Services et pour l'accueil du service Urbanisme
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
5. Affaires Foncières – Achat d'un terrain de 4 259 m² à La Chapelle-Gaceline
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
6. Création d'un Budget annexe « Nouveau Lotissement de La Chapelle-Gaceline »
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
7. Affaires Foncières – Achat d'un terrain de 212 m² à Glénac
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
8. Affaires foncières – Achat d'un terrain Rue Saint-Léon à Glénac
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
9. Vente du lot N° 2 situé dans le lotissement « Le Coteau des Landes »
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
10. Avis sur la rétrocession du lotissement Rue des Béchis
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
11. Avis sur les rapports présentés à la CLECT « De l'Oust à Brocéliande Communauté »
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
12. Assainissement- Bilan annuel de l'année 2023
Rapporteur : Philippe NOGET
13. Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
14. Convention avec la Mairie d'Herbignac pour compensation des jours du Compte Epargne Temps pour le nouvel agent communal au Service Cadre de Vie-Espaces Verts
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
15. Budget annexe Artemisia – Création d'un emploi non permanent
Rapporteur : Fabrice GENOUEL

16. Ressources Humaines – Informations sur l’octroi de la prime exceptionnelle de pouvoir d’achat
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
17. Point sur l’élaboration du Plan Communal de Sauvegarde
Rapporteurs : Frédéric GLON et Eric VAUCELLE
18. Finances – Budget Principal : Affectation du résultat d’exploitation 2023
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
19. Finances – Budget Annexe Activités Portuaires : Modification budgétaire
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
20. Bâtiments – Marché public de la Bibliothèque : Avis sur l’avenant présenté pour le lot N°2
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
21. Travaux – Convention avec Morbihan Energies pour des travaux situés Rue Marcel Chesnais
Rapporteur : Philippe NOGET

Questions diverses

Compte-rendu des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s’agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur Le Maire par suite des attributions que le conseil municipal lui a déléguées. Ces décisions ont été envoyées en pièces annexes.

Intervention de Monsieur Hill, Chef de Projet « Petites Villes de Demain » (20 minutes)

Intervention de Madame Marie-Hélène HERRY et de Monsieur Thierry POULAIN (40 minutes)

1. Finances – Subventions de fonctionnement pour les cantines privées
--

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Comme les années précédentes, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la proposition de subvention aux cantines des écoles privées de Glénac et La Chapelle Gaceline sur la base suivante : 0,80 € / repas / élève demi-pensionnaire Gacilien.

Pour l’année 2022-2023, pour l’école **Sainte-Thérèse de Glénac**, il est donc proposé une somme de 4 375,20 € correspondant aux 5 469 repas servis. L’année scolaire précédente, le nombre de repas servis était de 6 018 pour l’octroi d’une subvention de fonctionnement de 4 814,40 €.

Concernant l’école **Françoise d’Amboise de la Chapelle Gaceline**, au cours de l’année scolaire 2022-2023, 1 910 repas ont été servis soit un montant de subvention de 1 528 € sur lequel une déduction

correspondant à la location de la salle de cantine et les frais de ménage sont appliqués. Le montant de cette déduction s'élève à 15 euros/jour x 136 jours scolaires, soit un montant de 2 040 €
L'école ne touchera pas de subvention car le déficit est de 512 €.

Il est proposé d'émettre un avis sur l'octroi, en faveur de la cantine de Glénac, d'une subvention de 4 375,20 €.

Proposition de Joseph Guillouche d'ajuster le tarif du repas pour être à l'équilibre avec la subvention versée

VOTE : 15 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

2. Finances – Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

La commune a dernièrement reçu un courrier du Bureau de l'Association des Petites Villes de France nous proposant une motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales.

Ce document s'appuie sur la récente annonce du Gouvernement pour une mise à contribution financière des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

Les éléments d'informations de cette motion sont les suivants :

« Il s'agirait d'imposer aux collectivités de réduire leurs dépenses de fonctionnement de 0,5% en volume en dessous du niveau de l'inflation, ce qui représenterait une ponction de 15 milliards d'€ sur 5 années.

Considérant que les collectivités réalisent 70% de l'investissement public et près de 20% des dépenses publiques, alors qu'elles représentent moins de 9% du total de la dette publique, elles ne sont donc nullement responsables de la dégradation des comptes publics,

Considérant que l'autonomie financière et fiscale des collectivités est remise en cause depuis une vingtaine d'années par la suppression de leurs leviers fiscaux portant atteinte à leur autonomie fiscale,

Considérant que les communes ont été présents au moment de la crise sanitaire, palliant les carences de l'Etat et qu'ils ont subi récemment la flambée des prix de l'énergie et autres mesures normatives prises unilatéralement par l'Etat et qui ont un coût considérable pour les budgets locaux,

Rappelant que les conseils municipaux sont engagés en deuxième partie de mandat dans la mise en œuvre de leurs programmes municipaux, notamment avec des investissements dans le cadre de la transition environnementale,

Le Conseil Municipal demande au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, de leur permettre de mener à bien leurs projets d'investissements et de leur garantir l'autonomie financière et fiscale. »

VOTE : 15 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

3. Projets Structurants – Avenant N° 1 au marché public « Liaisons Douces »

Rapporteur : Philippe NOGET

Il est rappelé que le marché public de création de liaisons douces a été attribué à l'entreprise CHARIER TP pour un montant total de 328 122,10 € H.T.

Il se compose de deux lots :

- Liaison Douce entre La Chapelle-Gaceline et La Gacilly pour 246 329,80 €
- Liaison Douce La Gazaie et Rue de la Mare Brisset pour 81 792,30 €

Les travaux ont débuté le 20 Mars 2024 et devraient s'achever au plus tard à la fin de ce mois de Mai.

L'avenant N° 1 porte uniquement sur deux points d'ordre administratif :

- Prise en compte de l'index Travaux Publics Base 2010 dans le cadre de la révision des prix
- Identification du numéro SIRET de la commune pour les demandes de paiements

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. Bâtiments – Lancement d'un marché public de travaux pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles, pour les travaux d'aménagement de la Maison France Services et pour l'accueil du service Urbanisme

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Il est prévu de lancer un marché public portant sur la maîtrise d'œuvre et le lancement de travaux pour les projets suivants :

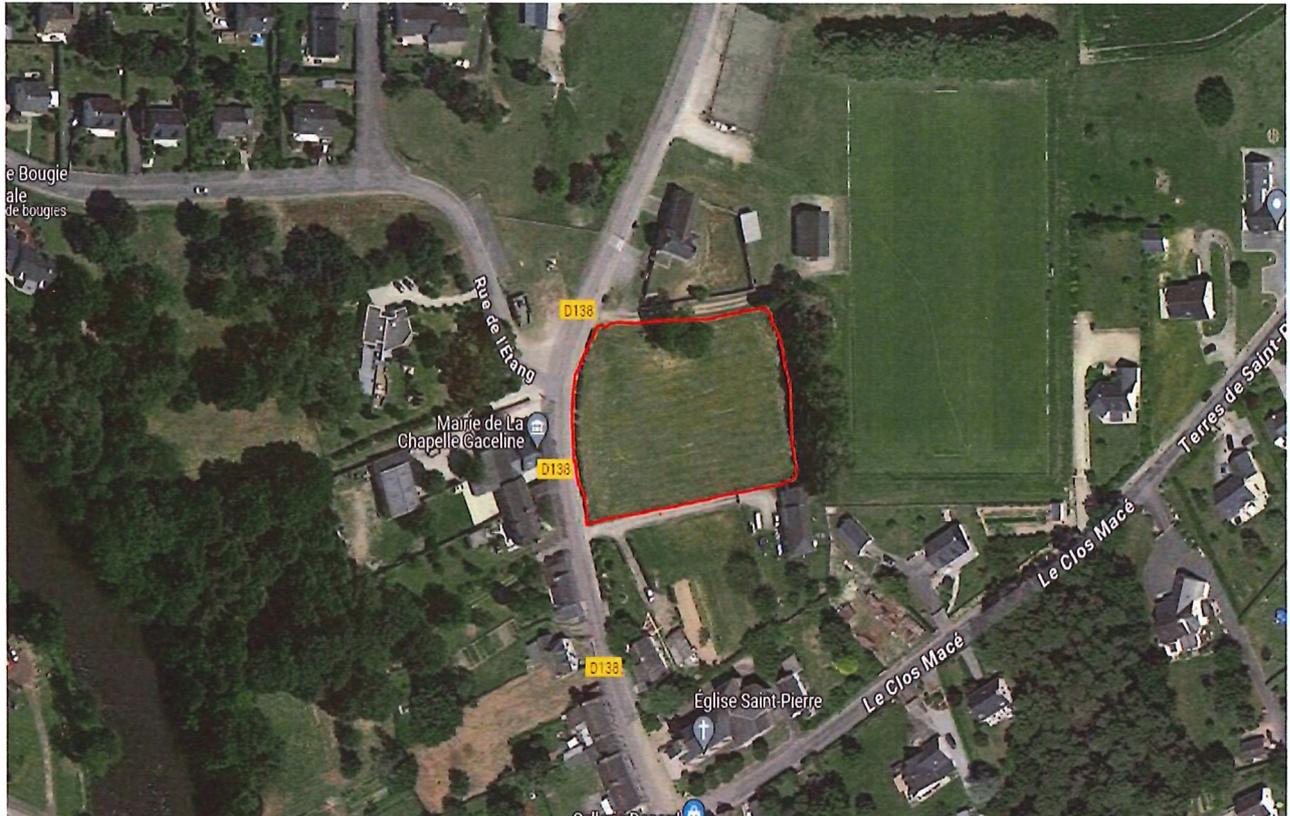
- **Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles à l'actuel emplacement de la bibliothèque de La Chapelle-Gaceline**
 - o Cette opération vise à la création par des privés d'une M.A.M. qui accueillera au maximum 16 enfants
 - o La superficie concernée est de 160 m2
 - o L'ouverture de cette structure devrait être envisagée pour le 1^{er} Janvier 2025
- **Travaux d'aménagement dans les locaux de l'ex-trésorerie en vue de disposer d'une Maison France Services**
 - o La commune et OBC lancent actuellement les démarches pour la création de la Maison France Services à destination de la population de La Gacilly et des environs
 - o La commune aura en charge la partie « Investissement » avec la réalisation de travaux d'aménagement et OBC prendra en charge le fonctionnement de cette nouvelle structure
 - o Cette opération devrait être réalisée au mieux pour Octobre 2024
- **Réflexion portant sur l'accueil du service Urbanisme**
 - o Le déménagement du service Urbanisme est rendue obligatoire au regard des surfaces d'installation de la Maison France Services
 - o L'étude de nouvelle localisation du service Urbanisme pourrait nécessiter de faire appel à un architecte pour l'établissement de plans et relevés

Il est demandé d'émettre un avis sur la consultation sur le lancement d'une consultation de marché public portant sur la maîtrise d'œuvre et l'engagement de travaux.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Affaires Foncières – Achat d'un terrain de 4 259 m² à La Chapelle-Gaceline

Rapporteur : Jean-Yves DRÉAN



Fin 2016, il avait été procédé à la réalisation d'un plan de développement de La Chapelle-Gaceline avec la prévision de scénarios pour la création de nouveaux lotissements ainsi que la requalification du centre-bourg.

Plan général

Fiche -
Commerces-
Services

Fiche -
Logement rue Yves
Rocher

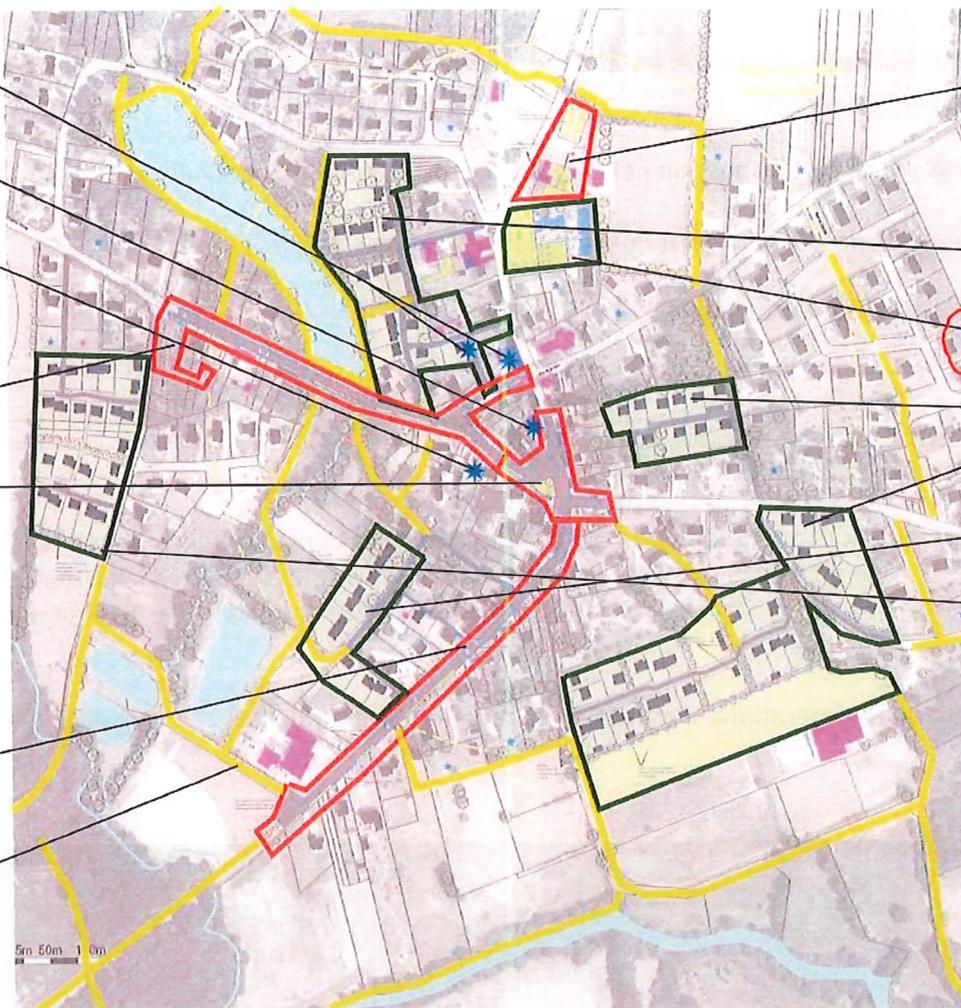
Fiche -
Logement rue de
l'école

Fiche -
Rue de l'école

Fiche -
Place de l'ancienne
Église

Fiche -
Route de la Gacilly
Rue du Rahun

Fiche -
Réseaux de
chemins et
Restauration et
mise en valeur de
la Fontaine



Fiche - Jardin de la
Médiathèque et terrain
multisports

Fiche -
Extension centre-bourg
étang

Fiche -
Opération spécifique
abords de la médiathèque

Fiche -
Extension centre-bourg est

Fiche -
Extension sud du bourg

Fiche -
Extension centre-bourg
sud

Fiche -
Extension ouest du bourg

L'un de ces projets évoquait la création d'une opération de création d'un lotissement en face de la Mairie.

Des négociations ont été engagées avec son propriétaire, Monsieur Yves CALOT, pour l'acquisition de son terrain d'une superficie de 4 259 m² au prix de 25 € le m², soit un montant de 106 475 €.

Suivant l'étude de développement évoquée ci-dessus, cette surface parcellaire permettrait la création de 5 à 7 lots à bâtir.

Il est demandé d'émettre un avis sur cette proposition d'acquisition.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. Création d'un Budget annexe « Nouveau Lotissement de La Chapelle-Gaceline »

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Dans le cadre de la création de ce nouveau lotissement, il est nécessaire de créer un nouveau budget annexe. En effet, toute opération de création de lotissement consiste à procéder à la viabilisation et à

vendre des terrains à des personnes privées et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique.

Ce budget annexe retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente des lots à bâtir.

Il sera nécessaire de lui attribuer un nom : suggestion lotissement de La Châtaigneraie

Il est demandé d'approuver la création de ce nouveau budget annexe.

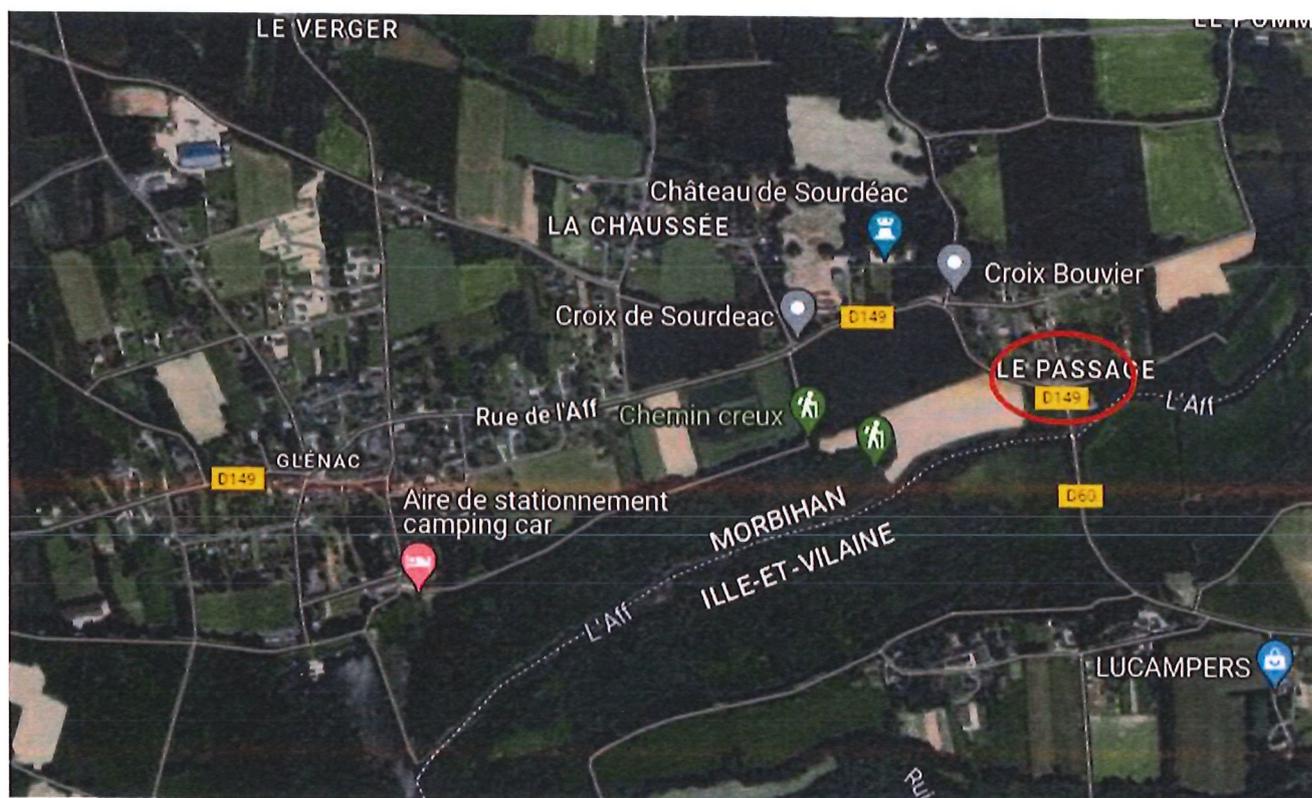
VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

7. Affaires Foncières – Achat d'un terrain de 212 m² à Glénac

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Il est rappelé que, lors du vote du Budget annexe Assainissement 2024, il a été voté la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur Glénac pour les secteurs du Passage, de la Plante et de la Chaussée pour un montant de 396 600 €. Ce marché de travaux a été attribué à la société TPC OUEST.

Dans le cadre de ces opérations, il est prévu au niveau du secteur du Passage la réalisation d'un poste de relevage.





Au regard des éléments techniques de cet ouvrage pour une recherche de localisation appropriée, des négociations ont été engagées auprès de Monsieur WEGEL pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZE N° 336 d'une superficie de 212 m² au prix de 5 € le m² soit un montant d'achat de 1 060 €.

Il est demandé d'émettre un avis sur cette opération d'acquisition.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

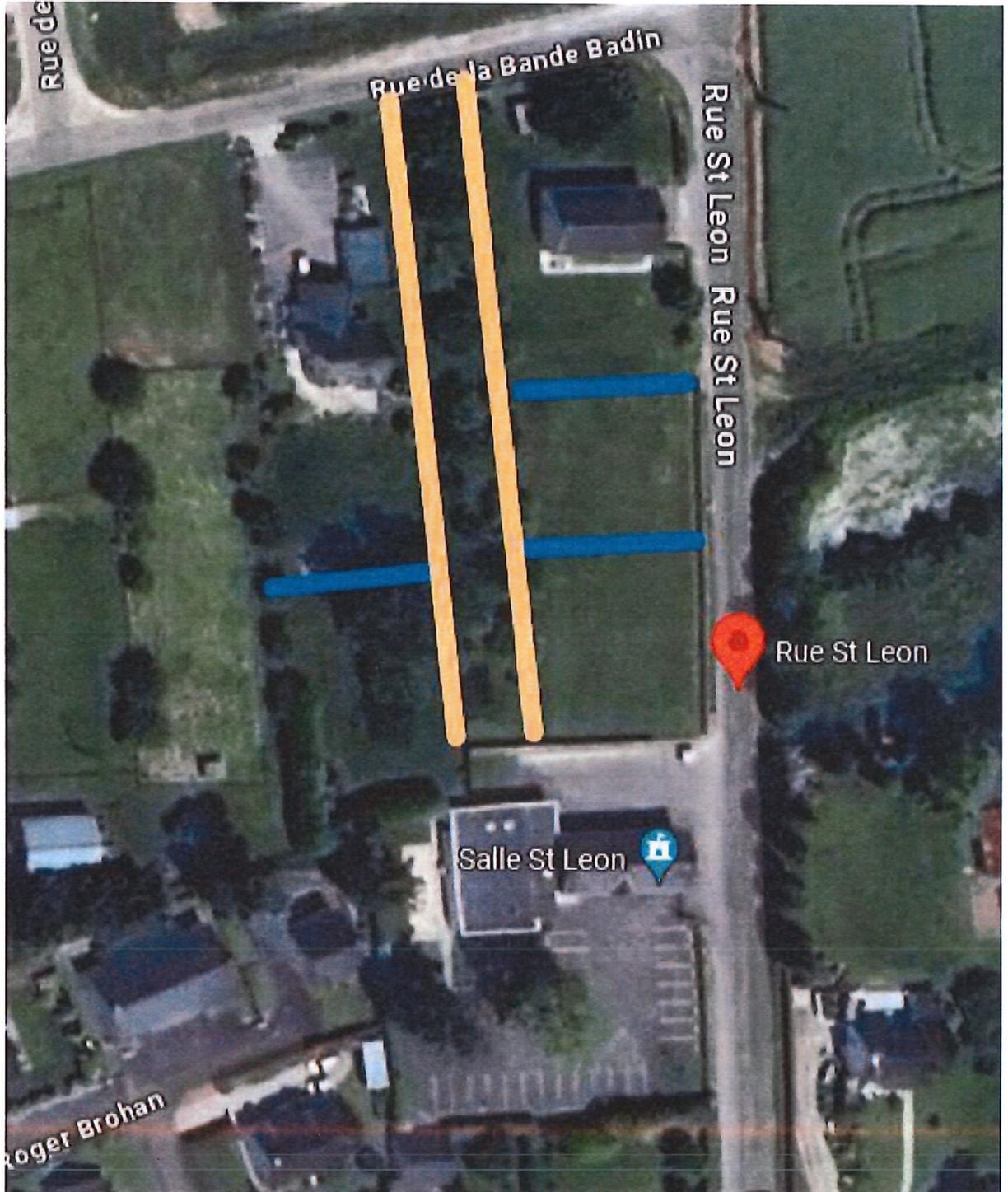
8. Affaires foncières – Achat d'un terrain Rue Saint-Léon à Glénac

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Lors du vote du Budget annexe Assainissement 2024, il a été programmé la réalisation d'extension du réseau d'assainissement Rue Saint-Léon pour un montant de 25 000 €.

Il est rappelé que des acheteurs potentiels continuent à rechercher des lots à bâtir sur Glénac avec pour preuve la totalité des 11 lots privés vendus pour la Tranche 1 et la vente de 13 lots privés sur 14 pour la Tranche 2.

Deux propriétaires situés Rue Saint-Léon et Rue de la Bande Badin nous ont fait part de leurs perspectives de créer, sur leurs parcelles privées, de nouveaux lots à bâtir au nombre maximum de 5.



La proposition porte sur :

- L'achat par la commune du terrain souligné en orange cadastré ZI N° 355 d'une superficie de 804m² pour un Euro symbolique
 - La réalisation par la société TPC OUEST de la création d'un chemin empierré sur cette parcelle à partir de l'apport de gravats issus des travaux d'assainissement sur Glénac.
- Il est demandé d'émettre un avis sur la réalisation de cette opération.

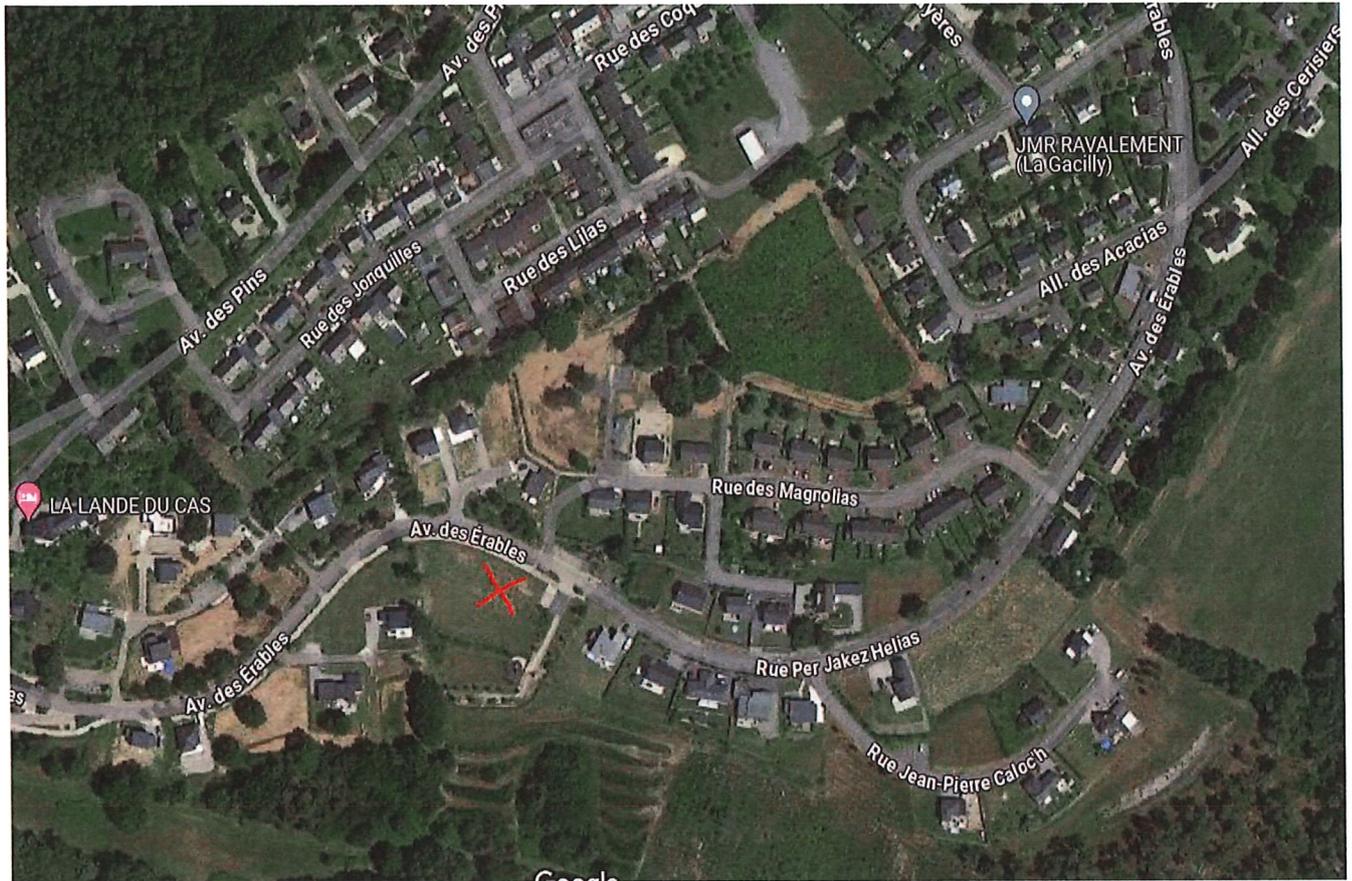
VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

9. Vente du lot N° 2 situé dans le lotissement « Le Coteau des Landes »

Rapporteur : Jean-Yves DREAN

Par arrêté en date du 21 juillet 2014, il a été accordé le permis d'aménager d'un lotissement situé Avenue des Erables d'une superficie de 6 907 m² et composé de 33 lots.

Le prix de vente est de 39 €.



À ce jour, il subsiste deux lots à bâtir qui nécessitent des frais d'adaptation du sol pour la construction de maisons.

Un acheteur potentiel s'est manifesté pour l'acquisition du lot N° 2 d'une superficie de 863 m² tel que le précise le plan ci-après :



La Gacilly
Maire d'ouvrant
Commune de LA GACILLY
Rue de l'Hotel de Ville
56 220 LA GACILLY
Tel: 02 99 02 10 12 - Mail: techniques-urban@lagacilly.fr



Mairie de
La Gacilly

Département du Morbihan
COMMUNE DE LA GACILLY
Lotissement "Le Coteau des Landes"

PLAN DE VENTE

LOT N°2

Permis d'aménager
PA n°56 061 13 R0001
du 23/07/2014

Cadastre : AM n°1000

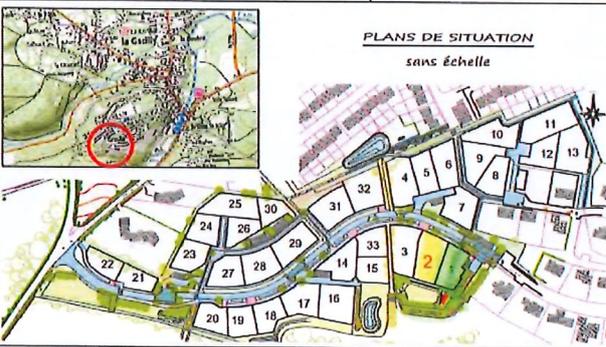
Etabli le 06/04/2016
Mis à jour le 08/06/2016

Superficie réelle : 863 m²

Surface plancher : 259 m²

- Système X, Y rattaché au RGF 93 CO48
- Nivellement indépendant

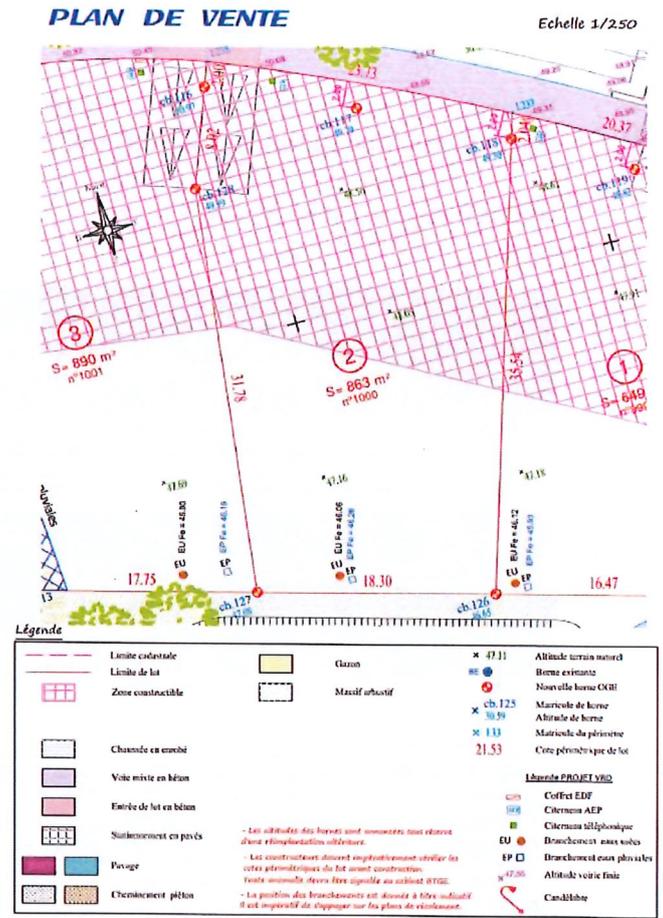
PLANS DE SITUATION
sans échelle



Bruno THOMAS
Géomètre Expert
S, Rue Pierre Clignet
BP n°3
56350 ALLAIRE
TEL: 02 99 71 42 52
FAX: 02 99 71 83 48
Mail: btges6@gmail.com

Architecte Paysagiste
LOPIA
PAYSAGE
URBANISME
INGENIERIE

Bureau d'étude
Claude BOURGEOIS
Groupe MERLIN
Zi. Ind. A. CERBAULT
SOUVASSES



Alors que le montant initial de vente est de 33 657 €, cette personne nous propose un prix de vente de 14 000 € soit 16,22 € le m².

Cette offre tient compte des frais d'adaptation au sol estimé par ce particulier à environ 40 000 € intégrant :

- Etude géotechnique G12
- Fondations spécifiques type micro pieux
- 3 à 4 rangs de parpaings supplémentaires sur plancher vide sanitaire
- Surplus de 9 mètres pour le branchement à l'assainissement et au réseau d'eaux pluviales

La commune dispose également d'une étude géotechnique réalisée sur les deux terrains restant à vendre (Lots N° 1 et 2). Le rapport précise que :

- Le remblai est à base de croute d'enrobé, de bloc de béton, de ferraille
- Il est observé une profondeur de plus de 6 mètres pour disposer d'un sol adapté

Au regard de ces considérations, la commune a sollicité une société de conseils juridiques ainsi que les services de contrôle de légalité de la Préfecture du Morbihan qui ont confirmé que, en cas de vente de ce lot à un prix inférieur, l'avis de la commune doit être motivé par les considérations techniques telle qu'évoquées ci-dessus.

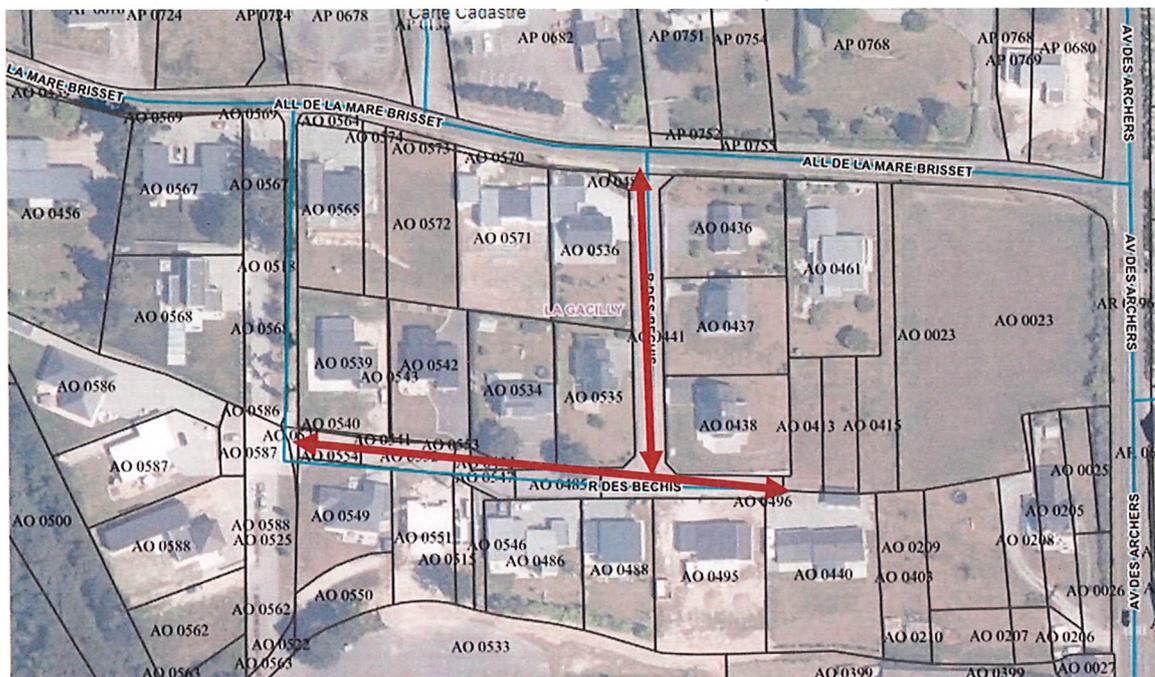
Il est demandé d'émettre un avis sur la vente de ce lot au prix de 14 000 €.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10. Avis sur la rétrocession du lotissement Rue de Béchis

Rapporteur : Jean-Yves DREAN

Lors du conseil municipal en date du 17 mars 2023, il avait été émis un avis de principe sur la rétrocession à l'euro symbolique du lotissement de la Rue de Béchis.



Il avait été précisé que cette rétrocession nécessite une phase d'étude complète des réseaux afin de s'assurer de la bonne intégration dudit bien dans le domaine public communal.

Il est rappelé que cette étude a été pris en charge par les actuels lotisseurs et que les pièces constitutives de ce lotissement nous ont été transmises.

La commune a dernièrement obtenu les résultats de l'état des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales qui sont conformes aux normes actuelles et ne présentent pas de dysfonctionnements.

Il est proposé d'émettre définitivement un avis sur la rétrocession dans le domaine public communal de ce lotissement.

VOTE : 15 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

11. Avis sur les rapports présentés à la CLECT « De l'Oust à Brocéliande Communauté »

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Les deux derniers rapports (du 18 septembre 2023 et du 16 octobre 2023) de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées transmis par la Communauté de Communes « De l'Oust à Brocéliande Communauté » doivent être présentés au conseil municipal pour vote.

Il est rappelé que, en 2022, la CLECT s'est réunie pour traiter des transferts des équipements aquatiques, des dé-transferts des chemins de randonnées et de la cantine de La Gacilly.

L'ordre du jour de ces deux Commissions porte sur :

- **La participation des communes aux équipements aquatiques communautaires (Guer, La Gacilly et Malestroit) :**
 - o **Le vote a été le suivant :**
 - il en ressort un coût de fonctionnement de 631 329 € pour les 3 équipements au lieu des 600 000 € auparavant pour 4 équipements aquatiques

- **La participation de la commune de Saint-Malo de Beignon au maintien de l'étang et de sa base de loisirs dans l'intérêt communautaire :**
 - o **Le vote a été le suivant :**
 - Suppression du montant de 15 000 € de l'Attribution de Compensation de la commune de Saint-Malo de Beignon
 - Remplacement de 15 000 € par 10 000 € à compter de 2024
 - Promesse d'une réflexion sur la mise en place d'une politique touristique concertée sur l'équipement

Il sera mis au vote les deux rapports de la CLECT.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

12. Assainissement – Bilan annuel de l'année 2023

Rapporteur : Philippe NOGET

Il est présenté le bilan annuel 2023 de l'assainissement pour la station d'épuration La Gacilly et pour les lagunes de Glénac.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

13. Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés ou supprimés par le conseil municipal.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs.

Il est proposé :

- La création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au Service « Cadre de Vie-Espaces Verts » à compter du 1^{er} mai 2024
- La création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet aux services administratifs et la suppression du poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2024

Il est mis au vote les modifications du tableau des effectifs selon les conditions exposées ci-dessus.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

14. Convention avec la Mairie d'Herbignac pour compensation des jours du Compte Epargne Temps pour le nouvel agent communal au Service Cadre de Vie-Espaces Verts

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Le nouvel agent recruté au Service Cadre de Vie-Espaces Verts arrive le 20 mai prochain. Précédemment employé à la Mairie d'Herbignac, il bénéficie d'un Compte Epargne Temps avec un solde restant de 20 jours. Considérant que ces jours ont été acquis par l'agent et qu'il n'a pu les prendre avant son arrivée dans notre collectivité, la Mairie d'Herbignac propose de nous les compenser à hauteur de 1 660 €. L'établissement d'une convention entre les deux collectivités nécessite au préalable de prendre une délibération.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

15. Budget annexe Artemisia – Création d'un emploi non permanent

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Lors du vote du budget annexe 2024 d'Artemisia, il a été décidé de procéder à l'embauche d'un agent supplémentaire, un technicien polyvalent, ayant les missions suivantes :

- Participer à la conception et à la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite et à la sécurité des évènements et des spectacles
- Prise en charge de la maintenance et de l'entretien du bâtiment ainsi que du matériel du centre culturel

Il s'agit d'un emploi d'une durée d'un an et disposant d'un statut de contractuel.

Il a été procédé à la rédaction de sa fiche de poste. L'offre d'emploi va paraître début Mai avec l'obtention des candidatures début Juin.

Il est demandé d'émettre un avis sur le lancement de la procédure de recrutement tel que précisé ci-dessus.

VOTE : 16 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

16. Ressources Humaines – Informations sur l'octroi de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

En vue d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, chaque collectivité locale décide de la possibilité d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat.

Cette prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- prise en compte de la rémunération au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La commune a adressé le 10 avril dernier la proposition d'application de cette prime pour les agents bénéficiaires au Centre de Gestion du Morbihan pour avis.

Après l'obtention de l'accord du CDG 56, la commune devra délibérer au plus tard fin juin 2024 pour l'octroi de cette prime.

VOTE : PAS DE VOTE, SIMPLE INFORMATION

17. Point sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Rapporteurs : Frédéric GLON et Eric VAUCELLE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, deux réunions ont été organisées avec l'association EGEE qui nous apporte une aide sur la structuration des opérations à mettre en œuvre. Il est rappelé que l'approbation de ce P.C.S. devrait intervenir au plus tard pour le mois de septembre 2024.

VOTE : PAS DE VOTE, SIMPLE INFORMATION

18. Finances – Budget principal : Affectation du résultat d'exploitation 2023

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

19. Finances – Budget annexe Activités portuaires : Modification budgétaire

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Report de 200 k€ sur Investissement.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

20. Bâtiments – Marché public de la bibliothèque : Avis sur l'avenant présenté pour le lot N° 2

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Avoir de 5739,77 euros.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

21. Convention avec Morbihan Energies pour des travaux situés rue Marcel Chesnais

Rapporteur : Philippe NOGET

Enfouissement du réseau pour la Rue Marcel Chesnais avec une participation communale de 14 991 €.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Questions diverses

Fin de la séance à 20h30

Le Maire,
Jacques ROCHER



La secrétaire de séance,
Sylvie ROLLO



